



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONTRAT DE MAINTENANCE DU  
MATÉRIEL D'ELECTROMENAGER ET D'OFFICE  
POUR LE CENTRE DE VACANCES MUNICIPAL  
"LES PRIMEVERES" POUR L'ANNEE 2020**

**DÉCISION N° AU-19-423  
EN DATE DU 08 NOVEMBRE 2019**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2123-1 et suivants et R. 2123-1 et suivants ;

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°2017-4928 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Didier DENHEZ, 2<sup>ème</sup> maire-adjoint ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de déterminer les modalités de maintenance du matériel d'électroménager et d'office pour le centre de vacances municipal « Les Primevères », situé à Habère-Poche, pour l'année 2020 ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** un contrat de maintenance du matériel d'électroménager et d'office pour le centre de vacances municipal « Les Primevères », situé à Habère-Poche, avec la société SAVEC pour l'année 2020, représentée par Olivier BOEDA, sur la base du tarif de 3 156 € (trois mille cent cinquante-six euros).

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
l'Adjoint au maire Chargé de la jeunesse et de la  
santé,

**Signé**

**Didier DENHEZ**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20191108-lmc1H6822H1-AR Date de réception en Préfecture : 18/11/2019 Date de Publication : 18/11/2019
---